

Charte Poker Player 13

La présente charte a pour objet de définir la philosophie et les valeurs qu'il sera nécessaire de respecter pour obtenir et préserver l'adhésion à l'association Poker Player 13; ou de disposer de soutien technique et logistique dans le cadre d'organisations événementielles.

Tout adhérent s'engageant dans les épreuves homologuées par l'association Poker Player 13, s'engage à respecter les articles suivants :

Article 1 :

Agir dans le respect le plus strict de la législation française, notamment celle relative à l'organisation et la pratique du jeu de Poker.

Article 2 :

Donner une image irréprochable du Poker, en veillant au respect de règles conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 3 :

Ne pas avoir une conduite tendant à rompre l'égalité entre joueur, notamment en utilisant des subterfuges, moyens déloyaux ou toute forme de tricherie pour gagner une partie.

Seuls le sens de la stratégie, le talent et le hasard doivent guider les joueurs licenciés à l'association Poker Player 13.

Article 4 :

Ne pas agir à l'encontre de l'esprit et des règles promus par l'association.

Dès lors qu'il est établi qu'un joueur, ne respecte pas la présente charte ou tout autre règlement édicté par l'association, celui-ci peut l'exclure de toute manifestation, ou de tout partenariat.

Article 5 :

Promouvoir autour de soi le poker en tant que jeu de loisir avant tout et favoriser le développement de compétitions homologuées par l'association en mettant en avant les principes de convivialité et de respect mutuel.

Article 6 :

En application de la réglementation en vigueur sur les jeux d'argent et de hasard, l'association Poker Player 13, décline toute responsabilité sur les activités publiques et privées non homologuées par le Conseil d'administration de l'association Poker Player 13, notamment en ce qui concerne les manifestations payantes avec espérance de gains.

Le conseil d'administration Poker Player 13

Date :

Signature :